



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190327-2019-50-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-50

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

28 – Demande de subvention pour l'étude d'identification de la structure porteuse du SAGE Croult-Enghieu-Vieille Mer

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 21 mars 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président

Secrétaire de séance : Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY

43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

2 Absent(e)s et représenté(e)s

CARPF :

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à Davis DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ)

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

28 – Demande de subvention pour l'étude d'identification de la structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer est actuellement en fin de phase d'élaboration. Son approbation est prévue début 2020.

La commission Locale de l'eau n'ayant pas d'identité juridique propre, elle doit s'adosser sur une collectivité en place appelée structure porteuse.

En phase d'élaboration, le portage (administratif et technique) du SAGE est assuré par le SIAH Croult et Petit Rosne. Le financement des missions dédiées est assuré par le SIAH Croult et Petit Rosne, le SIARE et le département de la Seine Saint Denis par le biais d'une convention.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2012 stipule que la mise en œuvre du SAGE doit être assurée par une structure qui englobe le périmètre du SAGE ou à défaut confier le portage à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Le SIAH Croult et Petit Rosne, actuelle structure porteuse du SAGE, ne répond pas à ce critère.

La CLE s'est clairement positionnée en défaveur d'un portage du SAGE par l'EPTB Seine Grands Lacs.

La disposition 6.2.1 du projet de SAGE qui a été soumise à la consultation des personnes publiques et organismes associés, stipule que pour répondre au besoin de mise en place d'une structure porteuse unique à l'échelle du territoire du SAGE, il convient de réaliser une étude de gouvernance.

Le coût prévisionnel de cette étude est de 50 000 € HT.

Dans le cadre de son XI^{ème} Programme d'actions, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne techniquement et financièrement les porteurs de projets dans la compréhension de la gouvernance du monde de l'eau, et la connaissance de la dynamique sociétale, économique, réglementaire du monde de l'eau, notamment sous l'action des changements globaux. Les études de gouvernance sont ainsi subventionnées à hauteur de 80%.

Les crédits seront inscrits au budget SAGE lorsque la subvention sera notifiée.

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

28 – Demande de subvention pour l'étude d'identification de la structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'art 153 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2012,

Vu la circulaire du 04/05/11 relative à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Vu le XI^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'étude pour l'identification de la structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À LA MAJORITÉ DES SUFRAGES EXPRIMÉS, PAR 42 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION :

- 1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'étude pour l'identification de la structure porteuse du SAGE Croult Enghien Vieille Mer,
- 2- **Prend acte** que les crédits seront prévus au budget SAGE, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 mars 2019

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 27/04/19
Affichée le : 27/04/19
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.